



**MAIRIE DE MONTMOREAU**  
- 16190 -

EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le quatre décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

**D\_2024\_12\_93**

Date de convocation du conseil : 29 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents: M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 25

Absents excusés :

Mme GODREAU Sandrine a donné pouvoir à M. VIGIER Pascal  
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice  
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

**Objet : Acquisition d'un terrain Route des Mirandes – changement de notaire**

Absents :

M. DEMESSEMAKERS Olivier

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal VIGIER

Lors du conseil municipal du 2 octobre 2024, le conseil municipal décidait de désigner Me REESE-LORENT comme notaire en charge de la vente DE BRIOUDE / COMMUNE DE MONTMOREAU.

A la demande de Mme DE BRIOUDE, le vendeur, le notaire en charge du dossier doit être Me BENOIT MESNARD.

Monsieur le Maire rappelle les conditions de cette opération :

- Parcelle concernée : 230 AB 272
- Surface : 490 m<sup>2</sup>
- Prix d'achat : 1€ / m<sup>2</sup>
- Prise en charge des frais de notaire par la commune

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- De désigner Maître BENOIT-MESNARD comme notaire en charge du dossier
- Confirme la volonté d'acquisition de la parcelle cadastrée 230 AB 272 au prix de 1€/m<sup>2</sup> et la prise en charge des frais relatifs à ce dossier.

*En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 04/12/2024, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 06/12/2024

Le Maire,  
Jean-Michel BOLVIN